DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 DECEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Représentation du Conseil Municipal au sein des établissements secondaires du secteur public

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2020
par voie d'affichages
notifié le

transmis en sous-préfecture le 18 décembre 2020 et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 décembre 2020

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI. Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT. Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD Madame AGUINET à Madame PEUGNET Monsieur FOUCHET à Madame HABERT-DUPUIS Madame SLEMPKES à Madame de JACQUELOT Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

N° DE DOSSIER: 20 G 01

OBJET: REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DU SECTEUR PUBLIC

RAPPORTEUR: Madame HABERT-DUPUIS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein des conseils d'établissements des collèges et des lycées du secteur public.

Le Code de l'éducation prévoit que lorsque que l'établissement est situé sur le territoire d'une ville appartenant à une intercommunalité, l'intercommunalité et la ville élisent chacune 1 représentant titulaire et un 1 représentant suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine a désigné les représentants suivants pour siéger dans les établissements secondaires situés sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye :

	AGGLOMÉRATION	
	Titulaire	Suppléant
Collège les Hauts Grillets	Elisabeth GUYARD	Sylvie HABERT-DUPUIS
Collège Marcel ROBY	Sylvie HABERT- DUPUIS	Christine GOTTI
Collège Claude DEBUSSY	Christine GOTTI	Elisabeth GUYARD
Collège International	Sylvie HABERT- DUPUIS	Elisabeth GUYARD
Lycée Jeanne d'ALBRET	Sylvie HABERT- DUPUIS	Christine GOTTI
Lycée Léonard DE VINCI	Elisabeth GUYARD	Sylvie HABERT-DUPUIS
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN	Sylvie HABERT- DUPUIS	Christine GOTTI
Lycée horticole et agricole	Daniel LEVEL	Keyne RICHARD
Lycée international	Mark VENUS	Sylvie HABERT-DUPUIS

Certains de ces représentants ayant également été désignés au sein de la Ville et afin de répondre aux règles de composition de ces instances, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein du Conseil Municipal.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein des conseils d'établissements du secondaire selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel des candidatures sont candidats :

	VILLE	
	Titulaire	Suppléant
Collège les Hauts Grillets	Myriam SLEMPKES	Nicolas LEGUAY
Collège Marcel ROBY	William PETROVIC	Vincent MIGEON
Collège Claude DEBUSSY	Karine PEYRESAUBES	Raphaëlle GRANDPIERRE
Collège International	Mary-Claude BOUTIN	Yves FOUCHET
Lycée Jeanne d'ALBRET	Benoit BATTISTELLI	Raphaëlle GRANDPIERRE
Lycée Léonard DE VINCI	Nicolas LEGUAY	Myriam SLEMPKES
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN	Marillys MACE	William PETROVIC
Lycée horticole et agricole	Mary-Claude BOUTIN	Elisabeth GUYARD
Lycée international	Marc MILOUTINOVITCH	Benoît BATTISTELLI

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame FRABOULET (procuration à Monsieur GREVET), Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ s'abstenant,

ELIT au sein des conseils d'administration des établissements publics du secondaire les représentants de la Ville suivants :

	VILLE	
	Titulaire	Suppléant
Collège les Hauts Grillets	Myriam SLEMPKES	Nicolas LEGUAY
Collège Marcel ROBY	William PETROVIC	Vincent MIGEON
Collège Claude DEBUSSY	Karine PEYRESAUBES	Raphaëlle GRANDPIERRE
Collège International	Mary-Claude BOUTIN	Yves FOUCHET
Lycée Jeanne d'ALBRET	Benoit BATTISTELLI	Raphaëlle GRANDPIERRE
Lycée Léonard DE VINCI	Nicolas LEGUAY	Myriam SLEMPKES
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN	Marillys MACE	William PETROVIC
Lycée horticole et agricole	Mary-Claude BOUTIN	Elisabeth GUYARD
Lycée international	Marc MILOUTINOVITCH	Benoît BATTISTELLI

Cette délibération annule et remplace les délibérations 20 B 13 (f-g-h) et 20 B 13 (j-k-l-m-n-o).

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye